

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2025\_106**

**MODIFICATION D'UN MEMBRE DANS UNE  
COMMISSION**

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 5 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 5 décembre 2025.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	35	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

<b>VOTE</b>	
<b>À L'UNANIMITÉ</b>	
Pour : 42	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Sont présents les conseillers communautaires suivants : *Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFÈVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Jérémie TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Pierre de PONCINS a donné pouvoir à Patrick LAVARDE  
 Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
 Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Christelle CROCOMO  
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD  
 Gérard LECOQ a donné pouvoir à Marcel DUBOIS  
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Virginie SARTORIO*

Le Conseil communautaire a nommé Alain COUZIN secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2025\_106 : MODIFICATION D'UN MEMBRE DANS UNE COMMISSION**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1,
- Vu la délibération n°DEL2020\_44 du 29 juillet 2020 créant les commissions thématiques et fixant le nombre de membres,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 décembre 2025.

Considérant la notification de la commune de Banville.

Considérant que la modification ne change pas la représentation des communes.

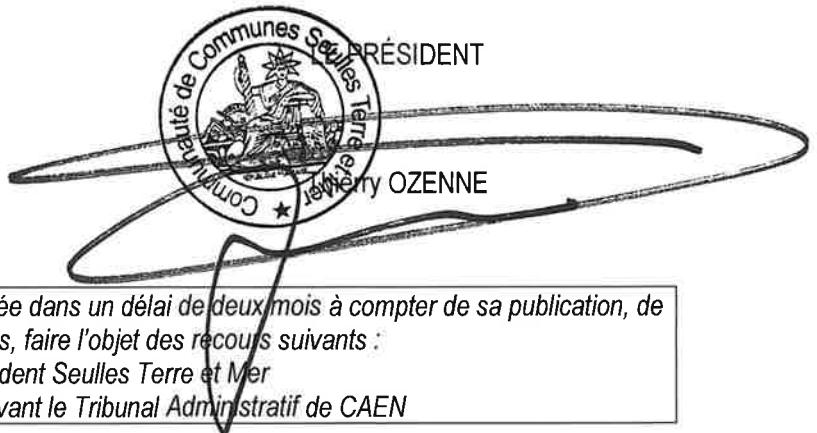
**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

DIT que Madame Nathalie COSTIL-LESAGE représente la commune de Banville au sein de la commission Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Banville ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN